

NOTE DE SYNTHÈSE ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Samedi 29 juin 2024 à 9h30 à l'Astragale

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Stéphane BONARDOT - Luc BRUDER - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Jean-François GONDELLIER - Marylin GRANVOINNET (*en partie*) - Fabrice JACQUES - Michel NAGEOTTE - Joëlle PARISOT - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Nicolas VUILLEMIN - Haithem ZAIED

Excusés : Patricia BEAURENAUD (*donne pouvoir à Christian PERDU*) - Roland COQUARD (*donne pouvoir à Alain RICHARD*) - Daniel DURAND - Thierry MUNINGER - Christophe NOGUES - Philippe PRUDHON (*donne pouvoir à Daniel ROLET*) - Jacques QUANTIN - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Thierry WANIART (*donne pouvoir à Michel NAGEOTTE*)

Assistent à la séance : René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK - Sébastien IMBERT - Vincent SZMATULA

En préambule, le Conseil d'Administration adresse toutes ses condoléances à la famille de Ludovic CORNEBOIS, pour le décès de sa grand-mère ainsi qu'à la famille et aux proches de Jean MORANDI, ancien Président du club de l'AS BEAUNE.

Par ailleurs, Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration de la réélection d'Haithem ZAIED le 22 juin dernier à la tête du District de SAÔNE et LOIRE. Les membres du Conseil d'Administration lui adressent leurs félicitations.

Il fait part aux membres du Conseil d'Administration des résultats de l'Assemblée Générale élective du District du JURA qui s'est tenue la veille. Le Conseil d'Administration félicite le nouveau Président en la personne de Didier VINCENT. Il est fait lecture d'un SMS de Michel SORNAY, le Conseil lui transmet ses amitiés et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour le football depuis 2011 en tant que Président de District.

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31.5.2024 publié le 18.6.2024**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 18.6.2024 publié le 28.6.2024**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 – LICENCES

Daniel FONTENIAUD dresse le bilan définitif du nombre de licences enregistrées pour la saison 2023/24 : 105 917 licences soit une augmentation de 7,7% par rapport à la saison 2022/23 (12,4% pour les féminines et 7,1% pour les masculins) (**Annexe 1**)

Il indique également que les enregistrements de licences ont débuté depuis le 4 juin dernier pour le compte de la saison 2024/25. En comparaison avec le nombre de licences enregistrées au 28 juin 2023 (9.022), il faut noter une augmentation de date à date de 36%, avec déjà 12.337 licences validées.

2.2 – RESSOURCES HUMAINES

Daniel FONTENIAUD et Christian PERDU font un point sur les évolutions en cours.

2.3 – MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Daniel FONTENIAUD présente le Mécénat de Compétences, et indique qu'une négociation est en phase de finalisation avec le Crédit Agricole de Franche-Comté.

2.4 – FORMATION – IR2F

Daniel FONTENIAUD et Sébastien IMBERT partagent aux membres du Conseil d'Administration le bilan de la saison 2023/24 et notamment les résultats des formations.

Un point complet, avec les entrées en formations 2024/25 sera effectué à l'occasion du Conseil d'Administration du 6 septembre prochain.

2.5 – ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE 2024/25

Michel NAGEOTTE fait un point des engagements. Il précise que 370 clubs sont engagés cette saison (*contre 404 l'an dernier*).

Une dernière relance sera effectuée très rapidement.

2.6 – RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DU 24.6.24

Daniel FONTENIAUD et Jean-Marie COPPI reviennent sur l'Assemblée Générale de lundi dernier qui s'est tenue par visioconférence. Ils saluent le professionnalisme des 2 prestataires et reviennent sur l'ensemble des votes qui ont tous été favorables.

La Ligue dispose donc d'un budget dès ce 1^{er} juillet et d'un règlement financier Ligue-clubs.

2.7 – AGENDA – SAISON 2024/25

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration des principales dates de réunions à venir :

- **Jeudi 18 juillet (12h00)** : Conseil d'Administration par visioconférence
- **Mardi 27 août (13h45)** : Bureau
- **Vendredi 6 septembre (18h30)** : Conseil d'Administration
- **Mardi 24 septembre (13h45)** : Bureau
- **Vendredi 18 octobre (18h30)** : Conseil d'Administration
- **Mardi 29 octobre (13h45)** : Bureau
- **Samedi 9 novembre (18h30)** : Assemblée Générale Elective

3 – COMMISSIONS RÉGIONALES

3.1 – DÉLIBÉRATION

Il a été rappelé lors du dernier conseil d'administration du 31 mai que les commissions avaient été nommées pour la mandature, et continueraient donc d'exercer leur fonction jusqu'aux élections du 9 novembre 2024.

Pour permettre à la nouvelle équipe issue des élections de désigner les membres des commissions et pour faciliter la transition, il est proposé au Conseil d'Administration de valider cette nouvelle délibération :

“Les commissions actuelles continueront d'exercer leur fonction jusqu'au 31 décembre 2024. Les nouvelles commissions nommées après le 9 novembre 2024 prendront leur fonction le 1er janvier 2025, pour la durée de la mandature.”

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

3.2 – COMMISSIONS

3.2.1. RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2024/25 comme suit :

Président : Laurent KLIMCZAK

Vice-Président : Michel DI GIROLAMO

Secrétaire : Michel MONNIN

Membres du bureau : Stéphane BONARDOT (*représentant des arbitres au comité de direction*) - Christophe LANOIX

Membres : Julien AUBE - Pierre BOLLET - Régis CHAMPET - Corinne LAGRANGE - Thierry MUNINGER (*Représentant des Educateurs*) - Alexandre PERREAU-NIEL - Patrick PONSONNAILLE (*Représentant de club n'ayant jamais arbitré*) - Cédric DENIS - Les 7 Présidents de CDA (*avec voix consultative*) - Les CTRA (*avec voix consultatives*) au titre des salariés

Référente Administrative : Manon SEFER

3.2.2 COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Le Conseil d'Administration acte la démission d'Yves LEMAIRE, instructeur. Le Conseil d'Administration le remercie. Jean-Pierre DARMIGNY sera le seul instructeur de la Ligue jusqu'au 31 décembre 2024.

3.2.3. COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

A la demande du Président, Michel NAGEOTTE est revenu sur sa décision de démissionner de la Présidence de la Commission Sportive, et il assurera donc cette fonction jusqu'à la nomination de la nouvelle Commission pour la prochaine mandature.

3.2.4. COMITÉ DE SUIVI FINANCIER

Le Conseil d'Administration acte la démission de Guy LAVALETTE en tant que membre du Comité de Suivi. Le Conseil d'Administration le remercie.

3.2.5. COMMISSION RÉGIONALE PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ

Le Vice-Président de la Commission nous a transmis le bilan du fonctionnement de la Commission, qui a su se montrer réactive pour gérer les matches sensibles et les matches à risque.

L'équipe, qui est intervenue sur les matches, comprend Claude ROUSSEAU, Michel RACON, Mohammed CHAKAFI, Mohamed KERZAZI et leur nouvelle recrue David BERQUIER.

Il est proposé de nommer David BERQUIER membre de la Commission. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

Mohamed KERZAZI souhaiterait trouver, avec l'accord du Conseil d'administration, une 6^{ème} personne qui puisse intervenir sur les territoires de BELFORT et de MONTBÉLIARD, où il a des besoins sur certains matches.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité et charge Mohamed KERZAZI de rechercher ce référent sécurité.

4. – SPORTIF

4.1. CALENDRIER JEUNES

Michel NAGEOTTE présente le projet de calendrier jeunes pour la saison 2024/25 (**Annexe 2**). Après différents échanges, **le Conseil d'Administration valide les calendriers Jeunes à l'unanimité.**

4.2. CALENDRIER FUTSAL

La présentation du calendrier Futsal est reportée au prochain Conseil d'Administration. La date de reprise du championnat R1 Futsal est programmée quant à elle pour la semaine du 30 septembre au 7 octobre.

4.3. COMPOSITION DES GROUPES JEUNES

Michel NAGEOTTE présente les projets de composition des groupes des Championnats Jeunes 2024/25. (**Annexe 3**)

Après différents échanges, **les groupes sont validés à l'unanimité.**

5.1. VIE DES CLUBS

Le Conseil d'Administration prend connaissance des dossiers traités par la Commission Régionale des Statuts Règlements et Obligations des Clubs lors de ses réunions de juin.

POUR INFORMATION :

GROUPEMENT

Situation du GJ COMMUNAUTAIRE CANTON DE VILLERSEXEL :

Pris connaissance du courriel du District de Haute Saône en date du 19/06/2024, indiquant que le GJ COMMUNAUTAIRE CANTON DE VILLERSEXEL est en inactivité depuis la fin de saison 2022/2023,

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du service comptabilité,

La Commission,

CONSTATE la dissolution du Groupement Jeunes COMMUNAUTAIRE CANTON DE VILLERSEXEL,

Transmet au Conseil d'Administration pour information.

FUSION ABSORPTION

Situation du club F.C. DE L'ISLE/DOUBS (545432) :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les documents transmis (procès-verbaux des A.G.) par les clubs F.C. DE L'ISLE/DOUBS (545432) et F.C. VILLARS-SOUS-ECOT (531186),

Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 19/06/2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Ligue BFCF en date du 31/05/2024,

La Commission,

TRANSMET aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du club ARCHE FC (561097) :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les documents transmis (procès-verbaux des A.G.) par les clubs ARCHE FC (561097) et DRUGEON SPORT (550190),

Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 21/06/2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Ligue BFCF en date du 31/05/2024,

La Commission,

TRANSMET aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du club U.S ROCHES LES BLAMONT (520031) :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les documents transmis (procès-verbaux des A.G.) par les clubs U.S. ROCHES LES BLAMONT (520031) et A.S.L. AUTECHAUX ROIDE (540440),

Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 27/06/2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Ligue BFCF en date du 31/05/2024,

La Commission,

TRANSMET aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

CHANGEMENT DE NOM

Situation du club F.C. CORGOLOIN LADOIX (546171) – District de Côte d'Or

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite par le club F.C. CORGOLOIN LADOIX qui souhaite devenir FOOTBALL CLUB DES 2 CÔTES,

Vu la demande de changement de club introduite en date du 07/06/2024,

Attendu l'avis favorable du District de Côte d'Or, en date du 21/06/2024,

Attendu que le document fourni est conforme,

Vu l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

RAPPELLE que le changement de nom ne pourra intervenir qu'à compter de la saison 2025/2026 du fait de l'introduction de la demande après la date du 1^{er} juin 2024 et ce conformément aux dispositions de l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue.

AFFILIATION

Situation du club UNION SPORTIVE CASTELNEUVIENNE – District de la Nièvre

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Libre » en date du 17/05/2024,

Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,

Vu les dispositions financières de la LBFCF,

Vu l'avis favorable du District de la Nièvre en date du 04/06/2024,

Attendu que les documents fournis sont conformes,

La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

INACTIVITÉ TOTALE

Situation du club ASPTT GRAND LONS JURA (531991) :

Pris connaissance de la demande d'inactivité totale du club ASPTT GRAND LONS JURA avec date d'effet au 03/06/2024,

Vu les dispositions des articles 40 et 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District du Jura en date du 21/06/2023,

La Commission,

PRONONCE l'inactivité totale du club ASPTT GRAND LONS JURA.

POUR VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

GROUPEMENT

Situation du Groupement Jeunes DOUBS CENTRE FOOT :

Reprenant son procès-verbal en date du 13/06/2024,

Pris connaissance du courriel du G.J. DOUBS CENTRE FOOT en date du 18/06/2024,

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 179 des Règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football,

Vu la transmission du compte-rendu annuel du G.J.,

Vu le non-renouvellement de la convention du G.J. DOUBS CENTRE FOOT,

Vu l'accord des clubs sur les droits sportifs des équipes du G.J. DOUBS CENTRE FOOT, transférant l'intégralité des droits sportifs au club ENT. ROCHE-NOVILLARS,

La Commission,

RAMENE l'amende de 150€ à 50€,

TRANSMET au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour suites à donner quant à l'accord des droits sportifs.

Situation du Groupement Senior Féminin F.C. MACON BOURGOGNE SUD :

Pris connaissance du courriel du GSF F.C. MACON BOURGOGNE SUD en date du 22/06/2024,

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 179 des Règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football,

Vu le non-renouvellement de la convention du GSF F.C. MACON BOURGOGNE SUD,

Vu l'accord des clubs sur les droits sportifs des équipes du GSF F.C. MACON BOURGOGNE SUD, transférant l'intégralité des droits sportifs de l'équipe engagée en Senior 1 F au club U.F. MACONNAIS,

La Commission,

TRANSMET au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour suites à donner quant à l'accord des droits sportifs.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour ces transferts de droits sportifs à l'unanimité pour ces deux groupements.

5.2. STATUT DE L'ARBITRAGE

Par application des dispositions de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage, le Conseil d'Administration fixe le nombre de rencontres à diriger pour la saison 2024/2025 de la manière suivante :

Arbitres seniors et jeunes arbitres majeurs : **20**

Jeunes arbitres mineurs : **15**

Très jeunes arbitres : **10**

Nouvel arbitre nommé avant le 31.12.2024 : **10**

Nouvel arbitre nommé avant le 15.04.2024 : **3**

Arbitres de club : **5**

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

6 - FINANCES

6.1. COMPTES CLUBS

Christian PERDU intervient pour préciser la situation de certains clubs quant à leur situation financière vis-à-vis de la Ligue.

La présentation se fait par District. Les dispositions de l'article 6 du Règlement Financier Ligue-Clubs voté lors de la dernière Assemblée Générale sont rappelées :

« Il est précisé que tant que l'ensemble des acomptes et le solde de la saison N-1 n'est pas réglé, le club ou le groupement concerné sera interdit d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison N+1 ».

Aussi, les cas des clubs concernés sont examinés par District :

Côte d'Or :

- Le club du FC JEUNESSE MAHORAISE, sanctionné par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, a régularisé sa situation. Le Conseil d'Administration valide et décide que ce club n'est plus sous le coup des dispositions de l'article 6.
- Les clubs suivants, sanctionnés par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'ont pas régularisé leur situation :

CHENOVE
SPARTAK BRESSEY
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE
DIJON FUTSAL MÉTROPOLE

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

- Enfin, la situation des clubs suivants est présentée au Conseil d'Administration :

POUILLY BESIKTAS
FC ETEVAUX BINGES PERRIGNY

Après avoir entendu les explications du Trésorier Général, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Doubs-Territoire de Belfort :

- Le club de l'ASC MAHORAISE BESANÇON, sanctionné par le Conseil d'Administration en date du 31 avril dernier, a régularisé sa situation. Le Conseil d'Administration valide et décide que ce club n'est plus sous le coup des dispositions de l'article 6

Les clubs suivants, sanctionnés par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'ont pas régularisé leur situation :

MONTBÉLIARD BELFORT FUTSAL
SC PLANOISE

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

- Enfin, la situation des clubs suivants est présentée au Conseil d'Administration :

GROUPE LOISIRS ET SPORTIFS CLUB 90
A. TRAVAILLEURS TURCS PONTARLIER
E.S. RECHESY FOOT
AS BESANCON OUEST
AS SAINTE SUZANNE
F.C. MONTECHEROUX

Après avoir entendu les explications du Trésorier Général, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Haute-Saône :

- Les clubs suivants, sanctionnés par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'ont pas régularisé leur situation :

S.C. LURE
GALACTIK CLASSICO FUTSAL CLUB
HERISPORT FUTSAL

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

- Enfin, la situation des clubs suivants est présentée au Conseil d'Administration :

HERICOURT CITY
US RIGNY
ATHLETICO CHENEVIERES D'HERICOURT

Après avoir entendu les explications du Trésorier Général, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Jura :

- Le club du RC LONS-LE-SAUNIER, sanctionné par le Conseil d'Administration en date du 31 avril dernier, a régularisé sa situation. Le Conseil d'Administration valide et décide que ce club n'est plus sous le coup des dispositions de l'article 6.
- Le club suivant, sanctionné par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'a pas régularisé sa situation :

S3 ACADEMY DE DOLE

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Nièvre :

- Les clubs suivants, sanctionnés par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'ont pas régularisé leur situation :

COSNOIS FC
RACING CLUB DU MAUPAS

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

- Enfin, la situation des clubs suivants est présentée au Conseil d'Administration :

ST PEREUSE FOOT AS
MONTSAUCHE
SPORTING CLUB DE NEUVY
SUD LOIRE ALLIER 09

Après avoir entendu les explications du Trésorier Général, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Saône-et-Loire :

- Les clubs suivants, sanctionnés par le Conseil d'Administration en date du 31 mai dernier, n'ont pas régularisé leur situation :

MACON JS
FUSTSAL CLUB CREUSOT
CLUNY FOOT

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

- Enfin, la situation des clubs suivants est présentée au Conseil d'Administration :

FC AUTUN
AUTUN BENFICA
JS CHAGNY
ST LEGER LES PARAY

Le Conseil d'Administration maintient à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Yonne :

- La situation du club suivant est présentée au Conseil d'Administration :

ENT BLENEAU ST PRIVE

Après avoir entendu les explications du Trésorier Général, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité l'interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2024/25.

Chaque District sera destinataire du tableur qui le concerne.

Enfin, Christian PERDU tient à saluer le travail de Dararith NUTH (*Comptable*) pour le travail réalisé sur ce dossier.

6.2. DEMANDES DE SUBVENTION

6.2.1 – DEMANDE DE SUBVENTION FC VESOUL

Christian PERDU indique aux membres du Conseil d'Administration que cette demande de subvention ne rentre pas dans le cadre de la procédure financière n°10.

Le Conseil d'Administration prend acte et ne donne pas suite à cette demande à l'unanimité.

6.2.2 – DEMANDE DE SUBVENTION Collège Louis ARAGON (Châtenoy-le-Royal)

Sur proposition de Christian PERDU, le Conseil d'Administration alloue une subvention de :

300 € au collège Louis Aragon À CHÂTENROY LE ROYAL (71) pour sa participation au championnat de France de futsal du 21 au 24 mai 2024 à DIJON (21).

(conformément à la procédure financière n°10).

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.

6.2.3 – DÉLIBÉRATION sur les DEMANDES de SUBVENTION

Pour les demandes de subvention présentées au cours de la saison 2024/2025, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité que toute demande qui serait transmise postérieurement à l'action ne sera désormais plus prise en compte. Le montant de la somme allouée sera dorénavant de 150 € (application de la baisse de 50% des dotations et subventions votée dans le budget 2024-2025).

7 – ARBITRAGE

7.1 – AFFECTATION DES ARBITRES

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications de Laurent KLIMCZAK, valide la composition des groupes d'arbitres de Ligue pour la saison 2024/25 comme suit :

- **GROUPE R1E (6 + 1):**

BROBECK Pierre-Marie, DEBBICHE Billel, GIL Alexis, MICHELET Emmanuel, PAYA Corentin, PLAT Aurélien.

- **GROUPE R1 (32 + 3 ANNEES SABBATIQUES)**

1. AYAD Mohamed,	10. GONCALVES Anthony,	18. LEBLANC Jérémy,	27. ROUGINAT Damien,
2. BRUARD Alain,	11. GUILLEMIN Florence,	19. LECOEUICHE Ombeline,	28. RUBINO Alexandre,
3. DEMONCAY Elian,	12. HAVARD Jérémy,	20. MALKI Hakim,	29. SAHRAOUI Adel,
4. DEMONCAY Mathilde,	13. HUEL Théo,	21. MARSIGAGLIA Joan,	30. SANTAGATA Maxime,
5. DESGRANGES Yannick,	14. HUOT-MARCHAND	22. MOREAU Sébastien,	31. SIMARD Fabrice,
6. DOUAY Gaëtan,	Yohan,	23. MOUGEOT Emilie,	32. VENNE Arthur.
7. DROUHARD Valentin,	15. JEANNOT Céline	24. NENING Ludovic,	
8. EL IDRISSE Mourad,	16. JERONIMO Evan,	25. PINET Quentin,	
9. GARNIER Romain,	17. LAURENT Remi,	26. RENARD Maxime,	

Année sabbatique : JOURDHIER Damien, NEGHLIZ Chakib, POURCHOT Quentin.

- **GROUPE R2 (34 + 2 ANNEES SABBATIQUES) :**

1. ALZINGRE Sébastien,	10. DECAILLOZ Florian,	19. GUILLAUME Pablo,	28. ROBBE Dorian,
2. ARFAOUI Hedi,	11. EL BOUAYADI Mimoun,	20. GUILLAUME Quentin,	29. ROULOIS Hugo,
3. AYMONIN Steeve,	12. ES-SBITI Brahim,	21. JUPILLE Romain,	30. SABOT Olivier,
4. BALLAND Tristan,	13. EL AZZOUZI Abdessalam,	22. LALARME Yannick,	31. SAHIN Ali,
5. BAZIN Louis,	14. FERREIRA Carlos,	23. LAMOT Christopher,	32. SAHRAOUI Bilal,
6. BLAISE Marius,	15. FREVILLE Roland,	24. LOONES Kévin,	33. SELLOUM Killian,
7. BILLOD Florian,	16. GECICI Deniz,	25. LOUVRIER Eric,	34. ZERBIB Quentin.
8. BRAY Mickael,	17. GRISEY Patrick,	26. NOTIN Geoffrey,	
9. CHOULET Maxime,	18. GUIGON Florian,	27. PENNORS Paul,	

Année sabbatique : COSTE Clément, GOBEROT Sébastien

• **GROUPE R3 (48):**

- | | | | |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. AMARAL Ronan, | 14. DEBRAY Alexandre, | 27. LEBEAUD Maxime, | 40. ROUSSEL Clovis, |
| 2. AKAROUCHE Sofiane, | 15. DUGOURD Césaire, | 28. MARINIER Alexis, | 41. TCHAKMAKDI Mohamed |
| 3. BASTIEN Lilian, | 16. FARON Jimmy, | 29. MARJOLET Clémentin, | Yacine, |
| 4. BINACCHI Jérôme, | 17. FERREIRA Philippe, | 30. MENDES Mathieu, | 42. THIBERT Valérian, |
| 5. CAMARA Ibrahima, | 18. FERREIRA Marcio Filipe, | 31. PERRARD Clément, | 43. SALMERON Tristan, |
| 6. CALLAREC Erwan, | 19. GAKRIM Redwan, | 32. PEUTIN Yann, | 44. SCHWAB Yann, |
| 7. CARRE Romain, | 20. GARRET Hervé, | 33. POMATHIOD Stéphane, | 45. SIMON Enzo, |
| 8. CLERE David, | 21. GIMENEZ Yohan, | 34. PRINCET Maxime, | 46. TEIXEIRA Mila, |
| 9. CHARPIN Grégoire, | 22. GUILLOT Lou, | 35. RAVEAU Thibaud, | 47. ZELFA KALAA Malik, |
| 10. COSTA Thibault, | 23. GROSSENBACHER Marc, | 36. REMY Esteban, | 48. ZMIRLI Yacine. |
| 11. DANTON Yannick, | 24. LAHOUZI Boudjema, | 37. ROBE Sébastien, | |
| 12. DE FREITAS Roland, | 25. LALLEMAND Emile, | 38. ROLLAND Jeremy, | |
| 13. DE SMET Valentin, | 26. LAVERDURE Bastien, | 39. ROTHON Tanguy, | |

• **GROUPE CR3 (29):**

- | | | | |
|------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------|
| 1. ADAM Kelvin, | 9. CORNEILLE Antoine, | 16. GUESSOUS Ameer | 24. NOMMAY Océana, |
| 2. BEN HADJ ALI Hassen | 10. DECAILLOZ Loïc, | 17. HAMDAROU Salah Eddine, | 25. PERPEREAU Kévin |
| 3. BOEREMA Joaquim | 11. DIJOUX Julien, | 18. HENRIETTE Alexandre, | 26. PRINCE Charles, |
| 4. BOUCHERON Edgar, | 12. DJIENSI-TCHUENTE | 19. HOUADEF Ilias, | 27. REBOURG Lilian, |
| 5. BROSSARD Océane, | Narcisse, | 20. LAKHAL Hamza | 28. SMAGGHE Etienne, |
| 6. BUTTEFEY Jean-Luc, | 13. FRENAY Guillaume, | 21. LEFOL Mickaël, | 29. VIE Guillaume. |
| 7. CACCAMO David | 14. GIROD Aurélien, | 22. LEGOUX Julien, | |
| 8. CARTERON Charlie | 15. GOKOGLAN Ismail | 23. MERONI Yohan | |

• **GROUPE AARE (6):**

- | | | |
|--------------------|---------------------|------------------------------|
| 1. ISABEY Antoine, | 3. JACQUELIN Marie, | 5. LAMBERT-COUCOT Guillaume, |
| 2. JACOT Clément, | 4. JUNG Cédric, | 6. TABOUREAU Gilles. |

• **GROUPE AAR1 (15) :**

- | | | | |
|------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------|
| 1. BELKAID Rafik, | 5. DONAT Mathias, | 9. MATHIEU Florian, | 13. TODESCHINI Valérie, |
| 2. CHATON Aurélien, | 6. GRIVET Patrick, | 10. MIGUET Johan, | 14. YUKSEL Omer, |
| 3. BAUDOT Timothé, | 7. LAMBERT Anthony, | 11. NOIRET David, | 15. YURDAKON Yuksel. |
| 4. COULIBALY Gaoussou, | 8. MALDOU Adil, | 12. SANSANESE Sébastien, | |

• **GROUPE AAR2 (20 + 1 ANNEE SABBATIQUE) :**

- | | | | |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1. BANDERIER Amaury, | 6. DA COSTA Jorge, | 11. JACQUES Gregory | 16. SIMONET Thomas, |
| 2. BELIOT Ludovic, | 7. DAME Romain, | 12. JOBARD Laurette, | 17. TAHANI Ahmed, |
| 3. BEN AMAR Lahouari, | 8. FOUAD Kalid, | 13. MORAIS Alexandre, | 18. TSEVI Koffi, |
| 4. CARRE Florian, | 9. GUNDES Alain Hanifi, | 14. PIRALLI Vincent, | 19. VIRET Stéphane, |
| 5. CARRE Jean-Michel, | 10. ILDIZ Yusuf, | 15. SIMOES Emmanuel, | 20. ZMIRLI Mahmoud |

Année sabbatique : LAROCLETTE Yann.

• **GROUPE CANDIDATS AAR2 (10) :**

- | | | | |
|----------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
| 1. ALI Rachid, | 4. MENAGER Lucas, | 7. VALLEJO Diego, | 10. THOMAS Julien |
| 2. BOUADOU Hugo, | 5. MESSAOUDI Djamel, | 8. VALLOT Yannick, | |
| 3. GAUTREAU Quentin, | 6. NGA ABENA Bernadette, | 9. SAFI Yassine, | |

• **GROUPE JAL (74 + 2 ANNEES SABBATIQUES) :**

- | | | | |
|------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 1. ADAM Kelvin, | 20. ENAULT Kyllian, | 39. LOMBARDOT Candice, | 58. ROUSSOT Solenne, |
| 2. ALGANS-TAUPIN Elea, | 21. FELTES Logan, | 40. LOUREIRO MORAIS Nuno, | 59. ROY Marius, |
| 3. ANTAR Sofiane, | 22. FIORI Quentin, | 41. OZEN Niyazi, | 60. RUBIO Noa, |
| 4. BAIA Diego, | 23. FRONT Enzo, | 42. MAHOUDEAU Louison, | 61. RYON Mylan, |
| 5. BAG Mikail, | 24. GARNIER Mathéo, | 43. MARCELIN Noémie, | 62. SADOQI Anas, |
| 6. BASTIEN Ethan, | 25. GIRARD-GLEIZES Damien, | 44. MASSOT Paul, | 63. SAUNIER Maxence, |
| 7. BENARROUDJ Ethan, | 26. GIRARDOT Jonah, | 45. MENETRIER Flavien, | 64. SAUTEL Maxym, |
| 8. BIREM Enzo, | 27. GOMES Gauthier, | 46. MICHAUX Tom, | 65. SAUVETTE Armand, |
| 9. BOUCHERON Edgar, | 28. GORDET VIVIER Nicolas, | 47. MONOT Maéline, | 66. SCHWAAR Lucas, |
| 10. BOUDIER Adam, | 29. GUERRIN Léo, | 48. NAFIL Ilyas, | 67. SIMONET Victor, |
| 11. BRAGE Nolan, | 30. GUINOT Mathis, | 49. NAFIL Riyas, | 68. TEIXEIRA GOUGNOT Julio, |
| 12. BULLE Mathis, | 31. HALJECIO Mathéo, | 50. NOMMAY Océana, | 69. THEVENET Louise, |
| 13. CHAPUIS Fabrice, | 32. HANNEL Aymeric, | 51. NORMAND Maxence, | 70. UBINA Emile, |
| 14. CHEVILLOT Etienne, | 33. HARON Almajeed, | 52. OCKMAN Jeanne, | 71. UBINA Esteban, |
| 15. COMPAGNON Etienne, | 34. JOLY Marie-Lou, | 53. PERRINGERARD Maxime, | 72. WISS Louis, |
| 16. COULIBALY William, | 35. LANOIX Romain, | 54. PHILIPP Corentin, | 73. YILGIN Enes, |
| 17. DAVID Léo, | 36. LANOIX Simon, | 55. PIAT Lenny, | 74. ZILLIOX Axel. |
| 18. DERBAL Ilyes, | 37. LE DROGO Nathan, | 56. PORTIER Maxime, | |
| 19. EL HAMINE Jibril, | 38. LOBBE Nathan, | 57. ROSAIN Loris, | |

Année sabbatique : BRUGNAUX Célia, HAUETER Baptiste.

• **CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE (JAL) DEVANT PASSER L'EXAMEN EN SEPTEMBRE (5):**

- | | | |
|------------------------|------------------|--------------------------|
| 1. ALGANS-TAUPIN Eléa, | 3. FRONT Enzo, | 5. LOUREIRO MORAIS Nuno. |
| 2. BIREM Enzo, | 4. LANOIX Simon, | |

ENAULT Kyllian et PERRINGERARD Maxime conservent leur place en CR3 lors de leur majorité.

• **CANDIDATS CR3 QUI DEVRONT PASSER L'EXAMEN THEORIQUE EN SEPTEMBRE (4) :**

1. ADAM Frédéric,
2. DO FUNDO Sunny,
3. MAHLA Ahmed,
4. PAPE Paye.

• **GROUPE FUTSAL (20 + 11 +1) :**

- | | | | |
|--------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 1. BELHADJ Athman, | 6. CLERCELET Mickaël, | 11. GIANCATARINA Christophe | 16. NOTIN Geoffrey, |
| 2. BOISOT Ludovic, | 7. DESGRANGES Yannick, | 12. GRIVET Patrick, | 17. OCAK Ozkan, |
| 3. BRUOT Mathieu, | 8. FOUAD Khalid, | 13. GUILLAUME Quentin, | 18. ROTHON Tanguy, |
| 4. CACCAMO David | 9. FREVILLE Roland, | 14. LANOIX Christophe, | 19. TAHAROUNT Belkacem, |
| 5. CAMARA Ibrahim, | 10. GARRET Hervé, | 15. LEBLANC Jérémy, | 20. VIECELLI Frederic. |

En attente de validation (11) : (DEGAND Frédéric, LEMQADDEH Nourredine, PICHOT André, SIMONET Thomas, VAUBOURG Estelle + BELAINOUSSI Jawad, BEN HADJ ALI Hassen, BINACCHI Jérôme, MESSAOUDI Djamal, PERCEAU Christopher, RENARD Maxime, candidats Futsal saison 23-24)

Année sabbatique : LIGIER Julien

• **CANDIDATS FUTSAL (4):**

1. IKOLLO NDOUMBE Paul,
2. NGA ABENA Bernadette,
3. MAHLA Mohamed,
4. LEGOUX Julien.

7.2 – OBSERVATEURS D'ARBITRES

Laurent KLIMCZAK propose au Conseil d'Administration comme Observateurs d'arbitres séniors - jeunes et futsal pour la saison 2024/25, les personnes suivantes :

OBSERVATEURS ARBITRES SENIORS, JEUNES ET FUTSAL:

BADET Jacques ,BALLAND Tristan -BELHADJ Athman, BOLLET Pierre, BONARDOT Stéphane, BROBECK Pierre-Marie, BRUOT Mathieu, CARAYON Sébastien, CLERE David, DAME Romain, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DI GIROLAMO Michel, DUCROS Eric, FERNEY David, FEVRE Sébastien, GIANCATARINA Christophe, GIOE Christophe, GRODET Thierry, GUERIAUD Didier, GUIDOU Quentin, GUILLAUME Quentin, GUY Stéphane, JACOT Clément, KLIMCZAK Laurent, LAGRANGE Corinne, LAMBERT Baptiste, LAMBERT-COUCOT Guillaume, LANOIX Christophe, LECOEUCE Ombeline, LE METAYER François, LIEGAULT Mathieu, LOREAU Jérôme, LOUVRIER Eric, MALDOU Adil, MALLET Frédéric, MARTIN Gwenaël, MASSON Marc, MAZZOLA Sylvain -MENDES Mathieu -MENIGOZ Amandine, MICHON Olivier, MORDIER Gaëtan, MOREL Stéphane, MORELIERE Benoît, NUNES Pierre, OCAK Huseyin, PERROT André, POURCHOT Quentin, RABIA Djamel, RAVIER Claude, REICHMUTH Thierry, ROCHERIEUX Joël, ROZAND Vianney, SALAMI Pierre, SERVAL Christophe, SIMON Christophe, SOUDI Mohamed, TARBOUNI Mostafa, TEXEIRA Mila, THIBERT Valérian, TURPIN Clément, VINCENT Didier, VYON Romaric, WANIART Thierry, WROBLEWSKI Bruno.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces propositions.

7.3 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Stéphane BONARDOT présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CRA.

A l'issue de cette présentation, et après quelques ajustements, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2024-2025. (**Annexe 4**)

8 – DÉLÉGUÉS 2024-2025

Michel NAGEOTTE rappelle la liste des Délégués :

FFF :

Mesdames GINESTE – VIE

Messieurs BARROS DA SILVA – KERZAZI – OUBIDA – CHAKAFI – BERQUIER – BOUTEFFAS - HINDERCHIETTE – MATHIEU – MONNET – PETTINI – SAAD

CANDIDATURES FFF :

Messieurs JOSWIAK - FURTIN

Puis, sur proposition de la Commission Régionale des Délégués, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la liste des Délégués Régionaux pour la saison 2024/25 comme suit :

REGIONAUX :

Messieurs BATTAGLIA – GIBOULET – LEMAIRE – LEMERCIER - PILLOT – RIVOLET – RONDEAU – SALVAYRE – THIBERT – DUTHU – CONTANT – DUPIN – GAUTHERON – GRATEPANCHE – LEJEUNE – MATHEY – MOINGEON – RODRIGUES – SEGUIN – BOLEIS – FERREIRA – SAUCY – DA SILVA – GILBERT - PUGET

Le Conseil d'Administration valide la liste des Délégués régionaux 2024-2025 à l'unanimité.

NOMINATION DELEGUES STAGIAIRES :

Il indique que 4 candidats ont été reçus, Messieurs SIMARD Sébastien (*FROTEY les VESOUL*), VIENT Christophe (*St VIT*), SCIAUD Eric (*VENOY*), MIGUET Gérald (*MONTBARD*),

Le Conseil d'Administration valide la nomination de ces Délégués Stagiaires à l'unanimité, félicite ces 4 candidats et remercie Madame Marie CENDRIER démissionnaire de sa fonction déléguée pour raison professionnelle pour son investissement comme Déléguée Régionale puis Fédérale pendant de nombreuses saisons.

9 – QUESTIONS DIVERSES

9.1. – SOIRÉE DES ÉTOILES DU 28 JUIN 2024

Alain RICHARD revient sur la Soirée des Etoiles de la veille qui a été une nouvelle fois un grand succès.

9.2. – FRANCE / SUÈDE FÉMININES – VENDREDI 12 JUILLET 2024 À DIJON

Alain RICHARD fait le point sur l'avancée de la préparation de ce match international.

9.3. – DEMISSION DE CHRISTIAN PERDU

Christian PERDU, Trésorier et en charge des Ressources Humaines de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, indique qu'il a demandé au Président de pouvoir prendre la parole en fin de Conseil d'Administration pour faire part d'une décision dont il a informé le Président.

Il informe les membres du Conseil de sa démission à compter du 1^{er} juillet de toutes les fonctions qu'il occupait à titre bénévole.

Les membres du Conseil d'Administration le remercient chaleureusement pour ses 12 années passées à la Ligue comme Trésorier et Chargé des Ressources Humaines.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI

